

Règlement intérieur de la Chorale Sinfonia de Civray

Le règlement intérieur a pour but de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association chorale ; il est affiché sur le site ; chacun est prié d'en prendre connaissance. Tout membre de la chorale Sinfonia de Civray s'engage à en respecter les articles.

Conditions d'admission. Le recrutement des choristes relève de la compétence de la cheffe de chœur, qui détermine le pupitre le mieux adapté au choriste et se fait en concertation avec le Bureau.

Les adhérents doivent renseigner une fiche d'adhésion.

Tout membre de la chorale accepte d'être photographié, filmé ou enregistré dans le cadre des activités de la chorale.

Cotisations. Chaque membre doit s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année et approuvé lors de l'Assemblée Générale. Elle participe aux frais administratifs, au défraiement de la cheffe de chœur, aux frais d'organisation. Elle peut être payée en 1, 2 ou 3 fois (voir avec le trésorier). Le ou les chèques seront remis à l'inscription ou à la première répétition d'octobre.

Répétitions. Les horaires de répétition sont fixés par le bureau en accord avec la cheffe de chœur.

Actuellement salle annexe derrière la mairie le mardi de 18h30 à 20h30.

En cas d'indisponibilité de la salle, le bureau fera part dès que possible d'un autre lieu.

Des répétitions supplémentaires peuvent être nécessaires et seront programmées en cas de besoin en accord avec la cheffe de chœur et la majorité des choristes.

***IMPORTANT:** le téléphone portable doit être mis en silencieux

Pas de bavardage pendant que la cheffe de chœur donne les consignes ou qu'un pupitre travaille.

Concerts. Plan de scène, positionnement, entrée et sortie, programmes sont à déterminer à la générale et à respecter, tenue du classeur, rangement des partitions ...

et **REGARDER LA CHEFFE DE CHŒUR !**

Tenues. Un haut blanc (+ une veste noire l'hiver) ; un bas noir

un accessoire: une écharpe verte et jaune (couleurs de la ville de Civray) fournie par la chorale

un classeur noir avec étiquette SINFONIA *utilisé uniquement pour les concerts* est fourni par la chorale.

Rangement. La remise en ordre de tout lieu utilisé par la chorale fait partie intégrante de ses activités. *À ce titre, chaque adhérent participe au rangement du matériel* et contribue à laisser propre le lieu de répétition, de concert ou de toute autre manifestation.

Implication et participation des choristes. Une présence régulière est nécessaire ainsi que la ponctualité: tout retard perturbe le bon déroulement des rencontres.

Elles sont autant d'atout pour la concrétisation des projets et leur réussite : prospection, organisation des activités (communication, accueil, repérage, installation...)

** Informer de préférence le président si vous prévoyez d'être absent.*

** En cas d'absence, prenez contact avec un des membres pour connaître les informations surtout si vous n'avez pas d'adresse mail ni de téléphone portable.*

Dans l'espace choristes du site internet <https://www.choralesinfonia.com/>, vous trouverez des partitions, des audios, des informations diverses. Voir avec le responsable du site pour y avoir accès dès que vous êtes adhérent-e-s.

L'application de ce règlement est pour la chorale la garantie d'un travail de qualité pour le plus grand plaisir des choristes et du public, pour la satisfaction des partenaires, des collectivités et organisateurs de manifestations, etc...

Le règlement intérieur est un support qui permet de maintenir l'esprit de convivialité, d'amitié, de partage et de respect qui sont l'essence de la chorale. Il a été approuvé par le Bureau le 4 septembre 2022 et proposé à l'AG du 13 septembre 2022. Adopté, il entre en vigueur dès l'issue de l'AG.

Fait à Civray le 13 septembre 2022

Le Bureau